



Mme Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
chargée des Relations internationales sur le climat
Mme Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat Durable,
Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
M. Thierry Mandon, secrétaire d'Etat de l'enseignement supérieur
et la recherche

Paris, le 20 septembre 2016

Madame la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM),
Madame la ministre du Logement et de l'Habitat Durable,
Madame la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la
recherche (MEN ESR),
Monsieur le secrétaire d'Etat de l'enseignement supérieur et la recherche (MESR),

Nous avons appris que le MEEM aurait décidé d'appliquer le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) aux corps des chargés de recherche et des directeurs de recherche du développement durable.

Une telle décision mettrait en place un système de prime modulable, ce qui n'a jamais été le cas pour les corps de chercheurs, comme pour ceux d'enseignants-chercheurs. En effet, un tel système serait contraire à la garantie de l'indépendance académique liée aux métiers de ces corps. C'est pour cela que les statuts sont dérogatoires de ceux des autres fonctionnaires, et sont définis par les décrets :

n° 2014-1324 du 4 novembre 2014 portant statuts particuliers du corps des chargés de recherche du développement durable et du corps des directeurs de recherche du développement durable

n°83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques.

Le MESR a décidé de ne pas appliquer le RIFSEEP aux corps de chercheurs des EPST dépendant de ce ministère. Nous vous demandons de bien vouloir prendre la même décision pour les chercheurs dépendant directement du MEEM.

Nous rappelons d'ailleurs que lors de sa mise en place, la prime des chercheurs du MEEM a été attribuée aux taux maximum et sans modulation considérant leur haut niveau de fonction et afin de compenser la faiblesse de leur régime indemnitaire par rapport aux autres catégories A+. Il convient donc de ne pas revenir sur cet acquis.

Par conséquent, nous demandons dans un premier temps que le régime indemnitaire des chercheurs du MEEM ne soit pas transformé en RIFSEEP, et qu'il reste dans l'ancien système. Nous souhaitons, dans un deuxième temps, que le MESR et le MEEM envisagent sérieusement une revalorisation du régime indemnitaire des chercheurs qui est actuellement pratiquement inexistant, comparé à ceux des fonctionnaires de la même catégorie dite A+.

Nous restons à votre disposition pour discuter du régime indemnitaire des chercheurs, et nous vous prions d'agréer, Mesdames les ministres, Monsieur le secrétaire d'Etat, l'expression de nos sentiments respectueux.

Jean-Luc CIULKIEWICZ, Secrétaire général du SNE-FSU



Patrick MONFORT, Secrétaire général du SNCS-FSU



Copie : Vincent Jechoux, directeur de cabinet du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

Bernard Lejeune, directeur de cabinet du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Jean-Baptiste Prévost, conseiller social et vie étudiante du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Ariane Azema, directrice de cabinet logement et habitat durable

Regine Engstrom, secrétaire Générale du MEEM/MLHD

Cécile Avezard, Directrice des Ressources Humaines du MEEM/MLHD

Véronique Teboul, Cheffe du département des relations sociales du MEEM/MLHD